AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243

Telephone: +251-115-517-700 Fax: +251-115-517-844

website: www.au.int

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, MOUSSA FAKI MAHAMAT, À L'OCCASION DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE

ADDIS ABÉBA, LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants permanents des États membres auprès de l'Union africaine,

Chers collègues de la Commission,

Mesdames et Messieurs.

La présente session du Conseil exécutif marque une nouvelle étape dans le processus de réforme institutionnelle de l'Union africaine. Il est attendu d'elle qu'elle pose les jalons du succès du premier Sommet extraordinaire de notre Union exclusivement consacrée à cette question.

Ces assises interviennent dans un contexte qui mérite une attention toute particulière.

Au niveau du continent, plusieurs initiatives sont en cours pour hâter l'entreprise d'intégration économique et la fin des violences multiformes qui continuent de ravager différentes régions de l'Afrique, avec leurs cortèges de souffrances et de morts. Sur le plan international, nous sommes confrontés à un recul inquiétant du multilatéralisme et des principes de solidarité qui doivent sous-tendre notre humanité commune, exposant ainsi les plus faibles à toutes sortes de pressions et de chantages.

Ces évolutions nous commandent de renforcer l'efficacité de notre Union. D'une part, les projets ambitieux que nous nous sommes fixés exigent de nous une performance accrue, une capacité à traduire plus effectivement en actes nos proclamations. De l'autre, la férocité de la compétition internationale nous impose, plus que jamais, de resserrer nos rangs et de nous donner les moyens collectifs de faire entendre notre voix et d'assurer la prise en compte de nos intérêts sur la scène mondiale.

C'est dire à quel point cette rencontre est cruciale. Ses conclusions, telles qu'elles seront entérinées par le Sommet extraordinaire des 17 et 18 novembre prochains, auront un impact durable sur le fonctionnement de notre Union.

Mesdames et Messieurs,

La réforme institutionnelle en cours est, sans aucun doute, l'une des plus ambitieuses entreprises de changement jamais menées par notre Union. Elle porte sur l'ensemble des aspects de son fonctionnement et concerne tous ses organes. D'autres tentatives ont été lancées par le passé. Celles-ci, reconnaissons-le, n'ont pas été à la hauteur des attentes, laissant un goût amer d'inachevé.

Il est, dès lors, significatif que les chefs d'État et de Gouvernement aient décidé, en janvier 2017, à Addis Abéba, de s'impliquer directement dans ce processus. Évidemment,

les autres instances de notre Union ont aussi un rôle important à jouer, et je me réjouis de leur contribution.

Mais en prenant eux-mêmes la direction du processus de réforme, nos dirigeants ont clairement marqué leur détermination à en suivre tous les aspects et à assurer son aboutissement.

De fait, notre rôle à tous - vous en tant que Conseil exécutif et nous en tant que Commission - est de concourir du mieux que nous pouvons au succès de l'action engagée par la Conférence de l'Union. Je ne doute pas que votre session sera une marche de plus vers l'objectif en direction duquel toutes nos énergies sont tendues.

Le travail accompli par le Comité des Représentants permanents lors de sa session tenue du 5 au 7 novembre 2018 facilite assurément votre tâche. Le COREP a examiné en profondeur nombre de questions.

Il en va ainsi de la réforme de la Commission, avec un accent particulier sur la rationalisation de la structure de sa direction et des portefeuilles, le mode de sélection de ses membres, et les mesures requises pour assurer une véritable reddition des comptes tant en son sein que vis-à-vis des États membres.

Il vous appartient évidemment de statuer sur la suite à réserver aux options suggérées. Mais quelque soit la formule adoptée, il est impératif de préserver les principes fondamentaux qui ont sous-tendu la composition de la Commission depuis la création de notre Union: parité en terme de genre et représentation régionale équitable. De même, il convient de prendre en compte la lourdeur des tâches à accomplir, qui exige que celles-ci soient proprement réparties.

Je voudrais, par la même occasion, me féliciter des recommandations faites s'agissant du processus de transformation du NEPAD en une agence de développement, de la division des tâches entre le niveau continental et le niveau régional, et du renforcement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Mesdames et Messieurs,

La réforme est une entreprise holistique. Elle ne peut aboutir si elle est menée de façon partielle. Son succès suppose que l'esprit d'efficacité, de meilleure définition des priorités et de mobilisation d'une plus grande volonté politique irrigue l'ensemble de notre Union.

Certes, la mise en œuvre doit être graduelle, pour prendre en compte les difficultés inhérentes à un tel exercice; méthodique, pour éviter de tomber dans une démarche désordonnée et contre-productive au final; et consensuelle, aux fins d'emporter l'adhésion de tous.

Dans le même temps, il importe que la vision qui sous-tend la réforme soit globale, qu'elle en embrasse tous les volets, de sorte que chaque pas franchi s'inscrive dans une logique d'ensemble.

Dans ce contexte, il est crucial que nous saisissions l'occasion du Sommet extraordinaire pour également échanger, de façon aussi approfondie que possible, sur des questions pour lesquelles le moment de maturation décisionnelle n'est pas encore venu. Il s'agit, ce faisant, de fournir des orientations générales de nature à guider l'Unité chargée de la réforme dans la préparation des études qui vous seront soumises en février 2019.

Tel doit notamment être le cas pour les organes mis progressivement en place depuis 2002, en vue de promouvoir une gouvernance continentale plus en phase avec les aspirations de nos peuples et à même d'accompagner plus efficacement le processus d'intégration dans lequel nous sommes engagés. Je veux parler ici du Parlement panafricain, de la Cour et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, du Comité d'experts sur les droits des enfants, du Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption, ainsi que de la Commission africaine de droit international.

Ces organes apportent, chacun dans le domaine qui est le sien, des contributions de qualité à l'œuvre collective qui est la nôtre. Entre autres exemples, je voudrais relever ici l'action de la Commission des droits de l'homme et de la Cour éponyme dans la promotion et le respect des droits humain.

Malgré ces acquis, nombre de défis se posent. Ces défis sont liés au retard accusé dans la ratification des instruments en question, ce qui entrave leur universalisation sur le continent; à la faiblesse du niveau d'exécution des décisions prises, laquelle entame la crédibilité des organes concernés; et à l'absence de moyens humains et financiers, qui obère leur capacité d'action. De façon plus générale, se pose le problème de la cohérence d'ensemble de cette architecture, qui doit être renforcée pour maximiser les synergies et éviter les déperditions de ressources et d'énergie.

Une autre question sur laquelle nous pouvons et devons faire des avancées concerne les sanctions à l'encontre des pays qui ne s'acquittent pas à temps de leurs obligations financière. L'objectif est de mettre un terme définitif aux retards chroniques accusés dans le paiement des contributions statutaires. Nous devons d'autant plus aller de l'avant que cette question peut être traitée séparément du nouveau barème des contributions, qui devrait être convenu en février 2019.

Il importe, enfin, que nous débattions de la question des partenariats, en particulier de leurs aspects relatifs à la participation. Les problèmes qui continuent à se poser à cet égard affectent l'efficacité de nos efforts, en même temps qu'ils créent souvent une confusion malvenue.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, lors du Sommet du Nouakchott, il avait été décidé que le Conseil exécutif tiendrait une session extraordinaire élargie à d'autres Ministres compétents, pour consolider la Position commune sur les négociations post-Cotonou avec l'Union européenne. Cette réunion s'est tenue à Addis Abeba le 14 septembre.

La rencontre n'a malheureusement pas été conclusive. Le point de divergence principal a porté sur le rôle que devrait jouer l'Union africaine dans la négociation d'un Compact entre l'Afrique et l'Europe.

Le Président du Conseil exécutif et moi-même aurons l'occasion de revenir plus en détail sur le déroulement de la rencontre de septembre dernier.

Qu'il me suffise, à ce stade, de souligner que l'expiration de l'Accord de partenariat de Cotonou nous offre l'occasion de bâtir une relation qui prenne véritablement en compte nos acquis en matière de paix et de sécurité, de gouvernance et d'intégration, et serve de levier pour la réalisation des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063. Je le dis en toute franchise: les anciens schémas nous offrent certes le confort de la familiarité, mais ils ne sont plus adaptés aux exigences de l'heure.

Je crois que nous pouvons, sur la base des délibérations de la session extraordinaire du Conseil exécutif, trouver le compromis nécessaire entre les différentes préoccupations exprimées et parler d'une seule voie sur cette question, dans l'intérêt du continent.

Mesdames et Messieurs,

Beaucoup est attendu de cette rencontre. Un travail préparatoire intense a déjà été entrepris, y compris à travers la retraite que vous avez tenue en septembre dernier et la réunion du COREP tenue au début de ce mois.

Il importe de traduire les attentes suscitées en avancées tangibles sur la voie du renouveau continental. Dans cette ambition, la Commission sera, comme toujours, à vos côtés.

Je vous remercie de votre aimable attention.